

Des organismes publics wallons plus transparents

Fini le recours aux sociétés de management et plafonnement de la rémunération annuelle brute à 245.000 euros, entre autres...

Le gouvernement wallon a approuvé jeudi les grandes lignes d'un décret qui renforcera les règles encadrant déjà les rémunérations des gestionnaires et administrateurs publics au sein des organismes publics wallons.

Les règles adoptées en 2012 et 2014 dissuadent le recours aux sociétés de management et plafonnent la rémunération annuelle brute à 245.000 euros (plus indexation barémique) pour une fonction à temps plein. Ce montant inclut une éventuelle partie variable de maximum 20% et est «all-in», de sorte qu'il ne peut être contourné par d'autres avantages comme des stock-options.

Le gouvernement a donné hier force de loi à ces règles, initialement non contraignantes. La liste des organismes visés par le décret sera également mise à jour pour rendre compte de leur évolution au cours des dernières années.

Reporting individualisé

La transparence sur les rémunérations sera en outre accrue: le reporting réalisé annuellement sur les ré-

munérations des gestionnaires et administrateurs publics sera individualisé (même s'il sera anonymisé, dans un souci de respect de la vie privée), et un rapport sur les rémunérations sera intégré au rapport de gestion de l'organisme et présenté annuellement au parlement.

Enfin, les règles d'encadrement et de transparence des rémunérations seront étendues aux commissaires du gouvernement. «*Ces obligations nouvelles de transparence et d'information font écho à une demande croissante et légitime de l'opinion publique et des citoyens*», a commenté le ministre-président wallon Paul Magnette.

Des mesures similaires seront présentées pour les intercommunales. Elles viendront renforcer une série de règles adoptées depuis 2004 en Wallonie: code de conduite, limitation du cumul des mandats publics, encadrement, et enfin transparence des rémunérations. **BELGA**

«Ces obligations font écho à une demande légitime de l'opinion.»

PAUL MAGNETTE
MINISTRE-PRÉSIDENT WALLON